



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES VOSGES

Mémento Eau & Nature

destiné aux exploitants agricoles

du département des Vosges

Pourquoi ce mémento ?



Les politiques de préservation des ressources naturelles (eau, biodiversité, ...) déclinées à l'échelle départementale intègrent les priorités nationales et sont encadrées par différents textes législatifs et réglementaires.

Tous les usagers (particuliers, collectivités, agriculteurs, artisans, industriels, ...) sont soumis à des obligations réglementaires dès lors que l'activité envisagée peut avoir une incidence sur l'environnement. Il est donc important de se poser les bonnes questions avant d'agir et de prendre contact avec les services compétents en cas de doute pour obtenir si besoin les autorisations nécessaires et éviter de se trouver en infraction et s'exposer à des sanctions administratives ou pénales.

Ce mémento et les fiches thématiques qui y sont rattachées vous permettra d'identifier les principaux services intervenant dans le champ des polices environnementales et les activités liées à votre exploitation agricole susceptibles d'être réglementées.



Principaux acteurs des polices de l'environnement

DDT direction départementale des territoires

Bureau police de l'eau,
milieux physiques
superficiels BPEMIPS
03 29 69 12 09

Bureau police eau, qualité &
eaux souterraines
BPEQES
03 29 69 14 90

Bureau biodiversité nature
paysages BBNP
03 29 69 13 05

Bureau Forêt
03 29 69 12 73

ddt-ser@vosges.gouv.fr
03 29 69 13 00

DDCSPP direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

Inspection des installations
classées

03 29 68 49 28

[ddcspp-
ppp_pae@vosges.gouv.fr](mailto:ddcspp-
ppp_pae@vosges.gouv.fr)

DRAAF Grand Est direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

Service régional de
l'alimentation – pôle
inspections mutualisées de
Metz

03 55 74 11 00

[Sral.draaf-grand-
est@agriculture.gouv.fr](mailto:Sral.draaf-grand-
est@agriculture.gouv.fr)

DREAL Grand Est direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

Service Eau Biodiversité Paysages
03 87 62 01 64 - 03 87 56 42 86

Sepb.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

AFB Agence française de biodiversité (ex ONEMA)

Chef service
06 72 08 10 78

Secteurs Centre et Ouest
06 72 08 11 65

Secteur Sud Est
06 72 08 11 35

Secteur Nord est
06 72 08 11 34

sd88@afbiodiversité.fr

ONCFS Office national de la chasse et de la faune sauvage

03 29 08 30 30

Chef service
06 20 78 58 27

Chef brigade montagne
03 29 65 96 00
06 20 78 58 11

Chef brigade plaine
03 29 08 30 30

sd88@oncfs.gouv.fr

Autres structures pouvant intervenir dans ce domaine

ARS Agence régionale de santé

Service veille et sécurité
sanitaire et environnement
03 29 64 66 70

[Ars-lorraine-dt88-vsse
@ars.sante.fr](mailto:Ars-lorraine-dt88-vsse
@ars.sante.fr)

Mais aussi

**Gendarmerie & police
nationales, Maires, agents
fédéraux et gardes
particuliers pêche et chasse,
agents assermentés des
réserves naturelles**

L'opération envisagée nécessite-t-elle le dépôt d'un dossier au titre du code de l'environnement ? Puis-je être contrôlé ?



En rouge : activité soumise à autorisation administrative (dossier à déposer dans tous les cas)

En orange : activité soumise dans certains cas à autorisation administrative

En vert : activité non soumise à autorisation administrative au titre du code de l'environnement (pas de dossier à déposer) mais règles à respecter (attention, d'autres réglementations peuvent être concernées)

Activités envisagées *	Quel service contacter ?	Quel service peut vous contrôler ?
Entretien mécanique des cours d'eau	DDT – BPEMIPS 03 29 69 12 09	AFB – DDT - ONCFS
Busage		
Réalisation d'un forage	DDT – BPEQES 03 29 69 14 90	AFB– DDT
Remblai en zone inondable ou en zone humide	DDT – BPEMIPS 03 29 69 12 09	AFB – DDT - ONCFS
Drainage		AFB – DDT
Stockage d'effluents d'élevage	DDT – BPEQES (03 29 69 14 90)	DDCSPP – DDT – AFB
Epandage d'engrais minéraux ou organiques	DDCSPP (03 29 68 49 28)	
Traitement phytosanitaire à proximité d'un point d'eau	DDT – BPEQES 03 29 69 14 90	AFB – DRAAF – DDT - ONCFS
Travaux en zone vulnérable (directive nitrates)		AFB – DDT - DDCSPP
Défrichement	DDT – Bureau Forêt 03 29 69 12 73	DDT bureau forêt
Arrachage haies, écobuage, entretien bords de chemin	DDT – BBNP 03 29 69 13 05	ONCFS –AFB – DDT - DREAL
Entretien manuel des cours d'eau	DDT – BPEMIPS 03 29 69 12 09	AFB– DDT - ONCFS

* pour chaque activité, se reporter à la fiche thématique concernée

Les fiches d'information mises à votre disposition

Domaine	Activité	Référence fiche	Titre de la fiche
Contrôles	-	Fiche 2	Une police au service de la préservation de l'eau et de la nature
Enjeux Eau	-	Fiche 3	Définition d'un cours d'eau
	Remblais en zones inondables ou en zones humides	Fiche 4	Les remblais
	Franchissement de cours d'eau et busage	Fiche 5	Les ouvrages de franchissement sur cours d'eau
	Drainage	Fiche 6	Le drainage agricole
	Forage	Fiche 7	Le forage d'eau agricole
	Entretien des cours d'eau	Fiche 8	L'entretien des cours d'eau
	Épandage d'engrais minéraux et organiques	Fiche 9	Les épandages agricoles
	Application de la directive nitrates	Fiches pédagogiques élaborées à l'échelle régionale accessible avec le lien ,	
	Traitement phytosanitaire	Fiche 10	Utilisation de produits phytosanitaire à proximité des cours d'eau et points d'eau
	Toutes activités pouvant occasionner des rejets dans le milieu naturel	Fiche 11	Prévenir les rejets directs dans le cours d'eau
Une fiche « Préserver les Zones Humides dans les projets d'aménagements » réalisée en novembre 2007 est également disponible.			
Enjeux biodiversité	Défrichement	Fiche 12	Défrichement et réglementation
	Toutes activités pouvant impacter un site Natura 2000	Fiche 13	Activités agricoles et évaluation des incidences Natura 2000
	Arrachage de haies	Fiche 14	Arrachage de haies - écobuage

Fiche mise à jour le : 04/05/2017

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES VOSGES

Contact : Direction Départementale des Territoires des Vosges (DDT)
22 à 26 avenue Dutac – 88026 EPINAL Cedex – 03.29.69.13.00
Site internet : www.vosges.gouv.fr



Ressources, territoires, habitats et logement
 Énergie et climat Développement durable
 Prévention des risques, infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**